Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1928

Artikel: Le culot de Micheline Calmy-Rey
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025820

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le culot de Micheline Calmy-Rey

Jean-Daniel Delley • 14 octobre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/18729

«Rubik» ou l'art de transformer la prédation en vertu. Mais l'illusion pourrait ne pas durer

La présidente de la Confédération ne manque pas de culot. Elle ose affirmer sans ciller que grâce à Rubik (DP 1853) [13] - cette technique de prélèvement fiscal qui sert de modèle aux accords sur la taxation des avoirs de résidents européens déposés en Suisse -, notre pays contribue à la stabilisation de la situation économique en Europe.

Devant la commission des affaires étrangères du Parlement européen, Micheline Calmy-Rey a évoqué [14] le rôle positif de la Suisse qui, par le biais du Fonds monétaire international et de la Banque nationale, participe à l'effort commun de stabilisation de l'économie en Europe. Et d'ajouter que ce rôle pourrait croître grâce à Rubik. L'argent ainsi récolté soulagerait les Etats en difficulté. De ce fait, la Suisse n'apparaîtrait pas comme une partie du problème, mais comme une partie de la solution à la crise. Notre pays est d'ailleurs prêt à négocier un tel accord avec la Grèce si mal en point, a ajouté la présidente de la Confédération.

La Suisse a favorisé durant des décennies l'évasion fiscale grâce à la protection du secret bancaire, causant un indéniable tort financier aux pays ainsi spoliés, en particulier ses voisins directs. Et voilà qu'elle se prétend soudain solidaire de ces mêmes voisins en leur retournant une très modeste partie des ressources qu'elle a contribué à détourner. Il faut oser!

Pourtant la satisfaction helvétique pourrait n'être que de courte durée, comme le souligne Rudolf Strahm dans une récente tribune (*Tages-Anzeiger*, 11.10.2011).Prenons l'exemple de l'Allemagne. Afin de régulariser la situation des contribuables allemands fraudeurs, les banques suisses devront prélever un impôt de 19 à 34% sur leurs avoirs déposés au cours des dix dernières années. La somme théorique à restituer à notre voisin d'outre Rhin pourrait atteindre 20 à 30 milliards de francs. Théoriquement, car l'accord stipule que l'impôt ne peut être prélevé que si les avoirs sont encore déposés dans une banque suisse cinq mois après son entrée en vigueur, à savoir le 1er janvier 2013. Les intéressés disposent donc d'un délai d'un an et demi pour transférer leurs comptes dans d'autres pays ou les confier à un discret gérant de fortune et ne pas payer un sou au fisc allemand.

Les négociateurs suisses ont obtenu que les banques garantissent un versement minimum de 4 milliards et communiquent une statistique des mouvements de capitaux allemands vers l'étranger. Si une majorité de fraudeurs persistent à fuir le fisc allemand, Berlin fera-t-il le deuil du minimum de 15 milliards attendus de cet accord? L'habileté de la diplomatie helvétique dans les négociations avec l'Allemagne pourrait alors se révéler vaine. La réputation de la Suisse s'en trouverait une nouvelle fois ternie et l'exigence européenne d'un échange automatique des informations fiscales renforcée.